

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Président,
- est le bilan financier de la collectivité. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice. Cependant avec le passage en M57 en 2024, les maquettes budgétaires M14 et M57 n'étant pas les mêmes, la comparaison est plus compliquée.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

I – La section de fonctionnement

1- Résultat

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 401 439,87 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 511 681,29 €
RESULTAT	889 758,58 €

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **2-1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et techniques, aux fêtes et

cérémonies, à l'impression du mag, des flyers, aux taxes foncières payées par la collectivité, à l'entretien des bâtiments, des terrains et voiries ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 2 456 049.85 €.

- **2-2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 2 406 570.04 € pour l'année 2024. Elles étaient de 2 262 879,44 € en 2023 et de 2 092 757,55 € en 2022. L'augmentation s'explique par l'augmentation du point d'indice, les évolutions d'avancement d'échelon, le recrutement d'agents pour faire face à l'évolution des services, les remplacements pour arrêts maladie.

- **2-3) Atténuation de produits (chapitre 014)**

Ces dépenses sont constituées des dégrèvements de contributions directes, du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et des attributions de compensation aux communes.

En 2024, il a été décidé d'imputer sur ces attributions les échanges financiers avec les communes comme le financement du service ADS et la participation des communes adhérentes à la fourrière de la SPA.

- **2-3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 4 153 138.40 €.

En 2024, les subventions aux associations (6574 ..) ont été attribuées pour un montant de 28 799.50 € à :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ALQUINES MUSIQUE	1 320,00 €
UNICEF dans le cadre de la nuit de l'eau	479,50 €
CHEMIN DE FER TOURISTIQUE	2 000,00 €
ARCADE RURAUX SOLIDAIRES	500,00 €
ASS SPORTIVE AA ST OMER GOLF pour l'Handigolf	1 500,00 €
CLIC AUDOMAROIS	2 000,00 €
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LUMBRES	1 000,00 €
SOFIE	3 000,00 €
GRAINES DE CULTURE	500,00 €
ASPAISE	500,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	10 000,00 €
COMITE HISTOIRE DU HAUT PAYS	6 000,00 €
TOTAL	28 799,50 €

dépense rattachée versée début 2024

En 2024, en subventions, il y a également eu les subventions aux commerçants, artisans et agriculteurs touchés par les inondations pour 17 834 €, les indemnités liées aux travaux du centre-ville de Lumbres pour 3 500 € et 2 000 € d'avance covid non récupérées qu'il fallu passer en subvention.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250407-C2025-04-027-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

Le chapitre 65 c'est aussi toutes les participations obligatoires ou non dans le cadre de :

- La contribution pour la sécurité des habitants et de défense contre l'incendie
- La gestion de la salle des sports de Licques (pour les élèves CCPL)
- La SPA (montant récupéré aux communes via l'attribution de compensation
- La gestion des inondations : SMAGEAA , SYMVAHEM, SYMSAGEL,
- Le développement économique : Galilée, Chambres des métiers, IPSO, BGE ...
- La mobilité, le social ...

Pour un montant de 2 226 694.62 €

Voir annexe 1

Et aussi la participation au budget du SMLA dans le cadre de la gestion des déchets sur notre territoire soit 1 576 658.60 € dont la prise en charge du traitement des encombrants suite aux inondations

2-4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 219 027.26 €. Elles étaient de 199 281,48 € en 2023.

Elles correspondent aux remboursements en intérêts des emprunts souscrits. Il n' y a pas eu de nouveaux emprunts depuis 2018.

2-5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement des remboursements :

- Annulation de titres de recettes : Acomptes de subventions du département touchées en avance dans le cadre du Pas de Calais à vos pieds pour absence de travaux réalisés pendant la crise COVID pour un montant de 1 470 €.
- Annulation du titre ART DAN (titre de pénalités émis en 2020 dans le cadre d'un litige sur les travaux de la salle des sports) pour un montant de 346 100 €

2-6) Les dotations provisions semi budgétaires (chapitre 68)

Elles permettent d'enregistrer les risques liés aux impayés ou aux frais de justice. Pour 2024, il s'agit d'une provision de 1600 € liée au litige Mundial sisters.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	INTITULES	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	2 178 047,50 €	2 151 509,42 €	2 456 049,85 €
012	Charges de personnel	2 092 757,55 €	2 262 879,44 €	2 406 570,04 €
014	Atténuation de produits	1 811 731,00 €	1 813 347,00 €	1 752 159,93 €
65	Autres charges de gestion courante	3 724 439,99 €	3 827 961,70 €	4 153 138,40 €
66	Charges financières	155 993,14 €	199 281,48 €	219 027,26 €
67	Charges exceptionnelles	23 500,40 €	3 606,46 €	347 570,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	0,00 €	346 238,00 €	1 600,00 €
	TOTAL DEPENSES	9 986 469,58 €	10 604 502,50 €	11 536 115,48 €

002-248201016-20250407-C2025-04-027-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur et la CPAM pour les agents en arrêts maladie et les remboursements pour les contrats aidés pour un montant de 42 701.66 € en 2024. Il était de 71 260 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Des entrées piscines
- Des reventes des produits de valorisation des déchets
- Du reversement par les communes du coût du service ADS
- Des recettes issues des bornes de recharge VE, des panneaux photovoltaïques, des locations stations de mobilité ...

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition sont :

	2023	2024
TAXE FONCIERE BATI	0%	2%
TAXE FONCIERE NON BATI	1,93%	1,93%
TAXE HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	11,36%	11,36%
CFE	24,43%	25,76%
TEOM	13%	13%
GEMAPI	264 000 €	364 000 €

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations sur le territoire de la CCPL.

En 2024, une augmentation de la GEMAPI a été mise en place pour compenser les augmentations des syndicats ayant à gérer les inondations. Finalement, les syndicats n'ayant pas impactés sur 2024, il a été décidé d'utiliser cette recette pour réaliser l'hydrocurage sur les communes impactées par les inondations. Cependant, pour des raisons de délai, les curages n'ont pas pu être réalisés en 2024.

Accusé de réception en préfecture
N°2024-027-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

Le chapitre 73 regroupe également :

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

Attribution de compensation reversée par les Communes

Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Taxe de séjour

Fraction de TVA en compensation de la Taxe d'habitation supprimée et en compensation de la CVAE

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
DOTATION INTERCOMMUNALITE	539 632,00 €	592 214,00 €	589 639,00 €	581 010,00 €	651 334,00 €
DOTATION DE COMPENSATION	362 096,00 €	354 965,00 €	347 179,00 €	345 163,00 €	339 451,00 €
TOTAL	901 728,00 €	947 179,00 €	936 818,00 €	926 173,00 €	990 785,00 €

Le chapitre 74 regroupe également *les subventions de l'état, l'ademe, l'anah, le département, la région et d'autres organismes partenaires pour l'organisation des différents services : dotation pour titres sécurisés, subvention OPAH, subvention France service, subvention plume, programmes européens ...*

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 105 366.25 €. Il s'agit de la location de la Maison de Santé auquel s'ajoute le loyer pour la Maison du Papier.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 0€. Cela correspond en général d'annulation de mandats sur exercices précédents.

7) Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

En 2024, afin de clore le litige art dan, et annuler le titre émis en 2020, il a été décidé de récupérer la provision émise en 2023 correspondant au montant du titre soit 346 100€.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

CHAPITRES	INTITULES	CA 2022	CA 2023	CA 2024
013	Atténuation de charges	90 096,76 €	71 260,00 €	42 701,66 €
70	Produits des services	1 420 466,60 €	1 433 784,64 €	1 606 634,60 €
73 et 731	Impôt et taxes	8 019 070,09 €	8 464 141,94 €	9 328 322,33 €
74	Dotations, subventions et participations	1 944 525,82 €	1 882 544,62 €	1 850 303,27 €
75	Autres produits de gestion courante	79 177,09 €	91 626,61 €	156 607,01 €
77	Produits exceptionnels	53 101,39 €	18 329,80 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	346 100,00 €
	TOTAL RECETTES	11 606 437,75 €	11 961 687,61 €	13 330 668,87 €

II – La section d'investissement

1 – le résultat

Le résultat 2024 se présente ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT(*)	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 518 846,74 €	635 717,96 €	0,00 €	635 717,96 €	3 518 846,74 €
Part affectée à investiss		-1 186 945,51 €				-1 186 945,51 €
Opérations de l'exercice	12 511 681,29 €	13 401 439,87 €	3 611 419,40 €	4 575 929,22 €	16 123 100,69 €	17 977 369,09 €
Totaux	12 511 681,29 €	15 733 341,10 €	4 247 137,36 €	4 575 929,22 €	16 758 818,65 €	20 309 270,32 €
Résultat de clôture		3 221 659,81 €		328 791,86 €		3 550 451,67 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			328 791,86 €			
Restes à réaliser DEPENSES			1 821 687,74 €			
Restes à réaliser RECETTES			1 520 036,75 €			
Besoin total de financement			0,00 €			
Excédent total de financement			27 140,87 €			

Pour financer l'investissement 2024 avec les restes à réaliser compris, il n'y aura pas besoin de recourir au 1068, car la section investissement est excédentaire.

2- Les dépenses

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 8 345 897.54 € en 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 7 940 355,58 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Subventions d'équipements (fonds de concours aux communes, subventions aux entreprises, subventions aux particuliers OPAH) : 152 521.65 €
- Achats de matériels pour balisage : poteaux, balises ...
- Travaux sur bâtiment : aménagement hall maison des services, clôture au centre aquatique toiture maison du papier, aménagement du parking maison du papier
- Achat de matériel informatique et téléphonie : pc, téléphones portables, lecteur tpe
- Achat d'équipement : étagères pour PLUME, tonnelle, matériel pour piscine (tables à langer, table pique nique, chaises hautes, aquabikes, jeux étoile de mer), chariots, robots
- Achats divers : bacs OM, composteurs, bornes à papier, aspirateur,
- Les travaux des liaisons douces

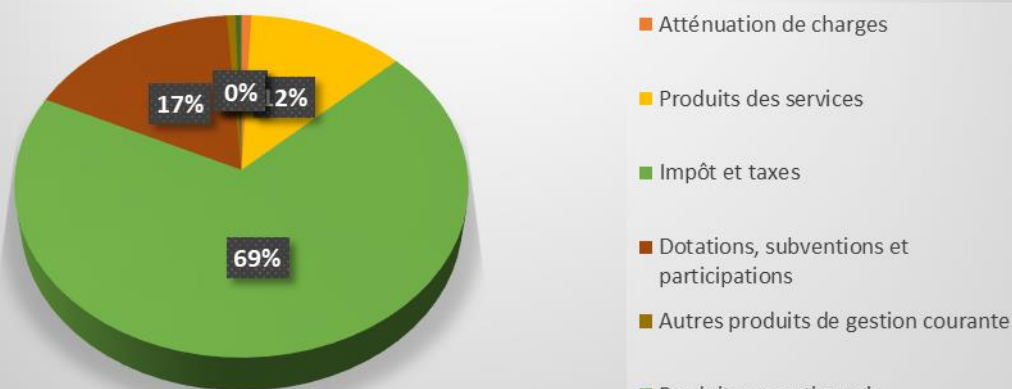
Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres et les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus et du FCTVA.

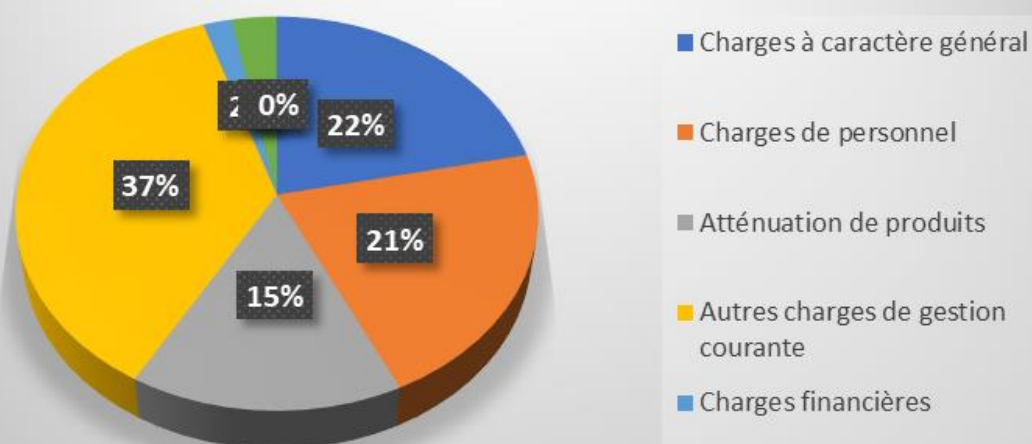
Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 1 885 377.88 € qui reprennent les amortissements des biens et les amortissements des subventions reçues.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024



Capacité de désendettement

	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	11 961 689,00 €	13 330 668,87 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 604 823,00 €	11 344 730,12 €
Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute	1 356 866,00 €	1 985 938,75 €
Remboursements d'emprunts capital	413 400,00 €	406 000,00 €
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	943 466,00 €	1 579 938,75 €

Ratios d'après le réalisé 2024

nombre habitants	24172
recettes de fonctionnement	13 330 668,87 €
dépenses de fonctionnement	11 344 730,12 €
dépenses fonctionnement/ habitant	469,33 €
recettes fonctionnement / habitant	551,49 €
Dépenses d'équipement brut / population	184,08 €
Encours de la dette / population	345,26 €
DGF / Population	37,93 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	20%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	65%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	12%

ANNEXE 1

PARTICIPATIONS

TIERS	MONTANT 2024
SDIS DU PAS DE CALAIS	786 798,56 €
SDIS DU PAS DE CALAIS	14 261,48 €
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS	3 842,71 €
POLE METROPOLITAIN COTE OPALE	16 195,24 €
SI GESTION HALLE DES SPORTS	22 359,00 €
SPA	19 203,68 €
Association France Victimes	1 446,00 €
Association MIPE du Pays de St Omer	80 265,00 €
PNR PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	55 417,50 €
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS	7 000,00 €
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX LPO	7 166,00 €
Loisirs Gourmets	400,00 €
ACHETEZ EN PAYS DE ST OMER	7 500,00 €
ACHETEZ EN PAYS DE ST OMER	10 000,00 €
BGE	5 000,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	13 850,00 €
GALILEE	5 500,00 €
ITN Association Industrie et Transition Numérique	3 000,00 €
IPSO INITIATIVE PAYS DE ST OMER	12 050,00 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20250407-C2025-04-027-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

SOFIE	80 000,00 €
SYMVAHEM	62 719,95 €
SYMVAHEM	0,00 €
SMAGEAA	197 819,00 €
SYMSAGEL	3 124,32 €
ADAV	5 500,00 €
DEFI MOBILITE	5 500,00 €
FAMILLES RURALES	26 097,67 €
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE France MOBILITE	3 692,70 €
AGENCE URBANISME	185 112,00 €
LA STATION	15 000,00 €
ART GROUPE	2 000,00 €
SPL TOURISME	72 000,00 €
CAPSO	762,75 €
MAIRIE DE LUMBRES	5 611,06 €
CIAS DU PAYS DE LUMBRES	350 000,00 €
OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LUMBRES	135 000,00 €
LYCEE B CHOCHOY	5 500,00 €
	2 226 694,62 €